



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pensions

Question écrite n° 53811

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les inquiétudes exprimées par les retraités aubois qui estiment que, même si le Gouvernement a annoncé vouloir taxer les riches, les plus touchés dans certains cas restent les classes modestes. Ainsi, un couple de 84 et 73 ans qui a payé 544 euros au titre de l'impôt sur le revenu en 2013, devra verser 1 332 euros en 2014, soit une augmentation de 145 %. Cet exemple n'est pas un cas unique. Même si leur retraite a modestement augmenté, cette augmentation a été très largement absorbée par une augmentation des cotisations mutualistes et par la taxation des avantages familiaux car ils ont élevé cinq enfants. Il lui demande par conséquent de lui indiquer s'il envisage de faire quelque chose pour faire évoluer cet état de fait, notamment le relèvement du plafond de décote.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53811

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3314

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)